



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 8 mars 2022

Le huit mars deux mil vingt-deux, à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de L'Ile Bouchard, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Nathalie VIGNEAU, Maire.

Présents : Nathalie VIGNEAU, François DE LAFORCADE, Manuelle GUESNAND, Pascal LARCHER, Jeannie DELAUNAY, Jean- Marie GENNETEAU, Jean- Michel BRIAND, Florence FORT, Valérie ROCHER, Stéphane MOISY, Stéphanie BARBOT, Guy JOUTEUX, Fabien PAILLE, Bernadette MERER- GENEVE, Max DELAVENNA.

Absents excusés : Clotilde LAMIRAL (pouvoir à Stéphanie BARBOT), Stéphane MERCIER (pouvoir à Jean- Marie GENNETEAU), Jean- Charles BRIZE (pouvoir à François DE LAFORCADE),

Absents : Sandra PENAUD.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Fabien PAILLE a été désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la séance du 8 février 2022
- Approbation du compte de gestion 2021 - budget principal
- Approbation du compte de gestion 2021 - budget du service de l'eau
- Approbation du compte de gestion 2021 - budget du service de l'assainissement
- Approbation du compte de gestion 2021 - budget des panneaux photovoltaïques
- Approbation des comptes administratifs 2021 : commune, services de l'eau, de l'assainissement et des panneaux photovoltaïques
- Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2022 – budget principal
- Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2022 – budget du service de l'eau
- Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2022 – budget du service de l'assainissement
- Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2022 – budget des panneaux photovoltaïques
- Vote du budget 2022- budget principal
- Vote du budget 2022- budget du service de l'eau
- Vote du budget 2022- budget du service de l'assainissement
- Vote du budget 2022- budget des panneaux photovoltaïques
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du 8 février 2022

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 8 février 2022 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Démission d'un conseiller municipal : Procès- verbal d'installation d'un conseiller municipal

Madame le Maire rappelle que, par courrier en date du 7 janvier 2022, Madame Sylvie DOUBLET, l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter du 7 janvier 2022.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le sous- préfet de Chinon en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur Geoffroy LOISEAU suivant immédiat sur la liste « Relève toi l'Ile Bouchard » dont faisait partie Monsieur Geoffroy LOISEAU lors des dernières élections municipales, a été installé en qualité de conseiller municipal. Monsieur Geoffroy LOISEAU ayant démissionné, Madame Sylvie PERRET a été sollicitée. Elle a fait part de sa volonté de ne pas prendre part au conseil municipal.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur Max DELAVENNA suivante immédiate sur la liste « Relève toi l'Ile Bouchard » dont faisait partie Monsieur Max DELAVENNA lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

2022/07

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

Le nouveau tableau du conseil municipal est joint en annexe.

Il est rappelé que les comptes de gestion sont édités par le service de gestion comptable. Deux ratios sont présentés

- Celui du personnel, en baisse (d'environ 52% en 2021 contre 53 à 56 % depuis 2017).
- L'endettement. Le fond de roulement permet de gérer le décalage entre les dépenses et les recettes. Un fond de roulement de 45 jours est préconisé ; il est actuellement, pour l'Ile Bouchard de 180 jours représentant environ 600 000€.

Les comptes de gestion sont présentés successivement.

Arrivée de Mme Montier à 18h54.

Objet délibération 2022-03-08-08
Approbation du compte de gestion 2021 - budget principal

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et les opérations de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal 2021 dressé par le trésorier municipal. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Objet délibération 2022-03-08-09
Approbation du compte de gestion 2021 - budget annexe de l'eau

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et les opérations de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **APPROUVE** le compte de gestion du budget du service de l'eau dressé par le comptable public. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Objet délibération 2022-03-08-10**Approbation du compte de gestion 2021 - budget annexe de l'assainissement**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et les opérations de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✎ **APPROUVE** le compte de gestion du budget du service de l'assainissement dressé par le comptable public. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Objet délibération 2022-03-08-11**Approbation du compte de gestion 2021 - budget annexe panneaux photovoltaïques**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et les opérations de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✎ **APPROUVE** le compte de gestion du budget du service des panneaux photovoltaïques dressé par le comptable public. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Objet délibération 2022-03-08-12**Compte administratif 2021- Budget principal commune**

Madame le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur François DE LAFORCADE, conseiller municipal, pour présider le vote des comptes administratifs 2021 de la commune, du service de l'eau potable, du service de l'assainissement et du service des panneaux photovoltaïques dressés par Madame Nathalie VIGNEAU, Maire.

Le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit comme suit :

2022/09

Fonctionnement

Dépenses : 1 246 412.27 €
Recettes : 1 390 545.45 €
Excédent de clôture 2021 : 144 133.18 €

Investissement

Dépenses : 551 548.03 €
Recettes : 452 855.73 €
Restes à réaliser : - 15 500 €
Besoin de financement (1068) : 192 266.78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **CONSTATE** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

↳ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

↳ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet délibération 2022-03-08-13

Compte administratif 2021- Budget annexe de l'eau

Le Conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe du service de l'eau 2021 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 270 341.99 €
Recettes : 332 796.39 €
Excédent de clôture 2021 : 62 454.40 €

Investissement

Dépenses : 105 513.25 €
Recettes : 130 148.90 €
Restes à réaliser : 21 047 €
Besoin de financement (1068) : 32 947.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **CONSTATE** pour la comptabilité du budget annexe du service de l'eau les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

↳ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

↳ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet délibération 2022-03-08-14

Compte administratif 2021- Budget annexe de l'assainissement

Le Conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe du service de l'assainissement 2021 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 112 375.27 €
Recettes : 146 904.19 €
Déficit de clôture 2020 : 34 528.92 €

Investissement

Dépenses : 34 302.12 €
Recettes : 38 091.50 €
Restes à réaliser : - 6 649 €
Besoin de financement (1068) : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **CONSTATE** pour la comptabilité du budget annexe du service de l'assainissement les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

↳ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

↳ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet délibération 2022-03-08-15

Compte administratif 2021- Budget annexe panneaux photovoltaïques

Le Conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe du service des panneaux photovoltaïques 2020 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 13 540.00 €

Recettes : 12 701.57 €

Excédent de clôture 2021 : - 838.43 €

Investissement

Dépenses : 4 784.00 €

Recettes : 11 772.00 €

Restes à réaliser : 0 €

Besoin de financement (1068) : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **CONSTATE** pour la comptabilité du budget annexe du service des panneaux photovoltaïques les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

↳ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

↳ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Arrivée de Mme Barbot.

Objet délibération 2022-03-08-16

Budget principal- Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2021

Après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats détaillés dans le tableau ci- dessous,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

↳ **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement Résultat de l'exercice	+ 144 133.18 €
Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1	+ 624 894.82 €
Résultat à affecter	+ 769 028 €
Solde d'exécution d'investissement Résultats antérieurs reportés (ligne 001 CA N-1) Résultat de l'exercice D001 Déficit d'investissement	- 78 074.48 € - 98 692.30 € - 176 766.78 €
Solde des restes à réaliser d'investissement Dépenses	-15 500 €
AFFECTATION DE RÉSULTATS	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	192 266.78 €
2) H report en fonctionnement R 002	+ 576 761.22 €

Objet délibération 2022-03-08-17**Budget annexe de l'eau- Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2021**

Après en avoir délibéré,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe de l'eau de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats détaillés dans le tableau ci- dessous,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

☞ **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement Résultat de l'exercice	+ 62 454.40 €
Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1	+ 349 060.55 €
Résultat à affecter	+ 411 514.95 €
Solde d'exécution d'investissement Résultats antérieurs reportés (ligne 001 CA N-1) Résultat de l'exercice D001 Déficit d'investissement	- 78 630.23 € + 24 635.65 € - 53 994.58 €
Solde des restes à réaliser d'investissement Recettes	+ 21 047 €
AFFECTATION DE RÉSULTATS	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	32 947.58 €
2) H report en fonctionnement R 002	+ 378 567.37 €

Objet délibération 2022-03-08-18**Budget annexe de l'assainissement- Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2021**

Après en avoir délibéré,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats détaillés dans le tableau ci- dessous,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

☞ **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement Résultat de l'exercice	+ 34 528.92 €
Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1	+ 11 282.66 €
Résultat à affecter	+ 45 811.58 €
Solde d'exécution d'investissement Résultats antérieurs reportés (ligne 001 CA N-1) Résultat de l'exercice R001 Excédent d'investissement	+ 56 366.40 € + 3 789.38 € + 60 155.78 €
Solde des restes à réaliser d'investissement Dépenses	- 6 649 €
AFFECTATION DE RÉSULTATS	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
2) H report en fonctionnement R 002	+ 45 811.58 €

Objet délibération 2022-03-08-19

Budget annexe panneaux photovoltaïques- Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2021

Après en avoir délibéré,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe des panneaux photovoltaïques de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats détaillés dans le tableau ci-dessous,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

↳ **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement Résultat de l'exercice	- 838.43 €
Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1	+ 979.03 €
Résultat à affecter	+ 140.60 €
Solde d'exécution d'investissement Résultats antérieurs reportés (ligne 001 CA N-1) Résultat de l'exercice R001 Excédent d'investissement	+ 28 332.79 € + 6 988.00 € + 35 320.79 €
Solde des restes à réaliser d'investissement Dépenses	0 €
AFFECTATION DE RÉSULTATS	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
2) H report en fonctionnement R 002	+ 140.60 €

Objet délibération 2022-03-08-20

Budget principal- Vote du budget primitif 2022

Madame le Maire fait une introduction en précisant que le budget présenté est un budget d'équilibre.

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le budget.

Monsieur Jouteux demande des explications sur les opérations d'investissement programmées. Les explications sont communiquées par Monsieur le 1^{er} adjoint et Madame le Maire.

Monsieur Jouteux demande que les documents budgétaires soient transmis plus tôt avant la séance de vote des budgets. Madame le Maire répond qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire de transmettre en amont et qu'il est important de voter les budgets le plus rapidement possible afin de pouvoir engager les dépenses.

Après le vote du compte administratif 2021,

Après s'être assuré que l'ordonnateur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Considérant les conclusions de la réunion de la Commission de Finances en date du 3 mars 2022,

Considérant le projet de budget unique 2022 présenté par Madame le Maire,

Après que toutes les explications aient été données,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☞ **DECIDE** de voter et d'arrêter comme suit le budget primitif 2022 de la commune, tel qu'il est présenté, lequel peut se résumer ainsi, s'équilibrant en dépenses comme en recettes, pour :

- la section de fonctionnement à la somme de **1 882 152,00 €**
- la section d'investissement à la somme de **568 826,00 €**

Objet délibération 2022-03-08-21

Budget annexe de l'eau – Vote du budget primitif 2022

Après le vote du compte administratif du service de l'eau 2021,

Après s'être assuré que l'ordonnateur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Considérant les conclusions de la réunion de la Commission de Finances en date du 3 mars 2022,

Considérant le projet de budget unique 2022 présenté par Madame le Maire,

Après que toutes les explications aient été données,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☞ **DECIDE** de voter et d'arrêter comme suit le budget primitif 2022 du service annexe de l'eau, tel qu'il est présenté, lequel peut se résumer ainsi, s'équilibrant en dépenses comme en recettes, pour :

- la section de fonctionnement à la somme de **559 417,00 €**
- la section d'investissement à la somme de **113 885,00 €**

Objet délibération 2022-03-08-22

Budget annexe de l'assainissement – Vote du budget primitif 2022

Après le vote du compte administratif du service de l'assainissement 2021,

Après s'être assuré que l'ordonnateur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Considérant les conclusions de la réunion de la Commission de Finances en date du 3 mars 2022,

Considérant le projet de budget unique 2022 présenté par Madame le Maire,

Après que toutes les explications aient été données,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **DECIDE** de voter et d'arrêter comme suit le budget primitif 2022 du service annexe de l'assainissement, tel qu'il est présenté, lequel peut se résumer ainsi, s'équilibrant en dépenses comme en recettes, pour :

- la section de fonctionnement à la somme de **183 600,00 €**
- la section d'investissement à la somme de **116 756,00 €**

Objet délibération 2022-03-08-23

Budget annexe panneaux photovoltaïques – Vote du budget primitif 2022

Après le vote du compte administratif des panneaux photovoltaïques 2021,

Après s'être assuré que l'ordonnateur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Considérant les conclusions de la réunion de la Commission de Finances en date du 3 mars 2022,

Considérant le projet de budget unique 2021 présenté par Madame le Maire,

Après que toutes les explications aient été données,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **DECIDE** de voter et d'arrêter comme suit le budget primitif 2022 du service annexe des panneaux photovoltaïques, tel qu'il est présenté, lequel peut se résumer ainsi, s'équilibrant en dépenses comme en recettes, pour :

- la section de fonctionnement à la somme de **13 716,00 €**
- la section d'investissement à la somme de **47 101,00 €**

Questions diverses

- Manuelle Guesnand, 2^{ème} adjointe, rappelle qu'une collecte de dons en soutien à l'Ukraine sera réalisée les 11 et 12 mars sous la direction de l'association des maires d'Indre-et-Loire et de la protection civile. M. Jouteux dit qu'il est dommage que la communauté de communes n'intervienne pas et demande s'il a été demandé au super U de faire une action. Mme Guesnand répond que la communauté de communes a été sollicitée pour faire le trajet jusqu'à Tours pour la livraison des dons mais cela a été refusé. Elle ajoute qu'une commande de produits a été passée par le super U en vue d'en faire don.
- Monsieur Jouteux dit qu'il a entendu dire que le Lidl doit fermer. Il demande des informations. Madame le Maire répond qu'elle n'a, à ce jour, aucune information officielle.
- Monsieur Jouteux revient sur les questions diverses du précédent conseil municipal. Il dit que contrairement à ce qui a été affirmé, la page « vie paroissiale » sur le site internet n'était pas présente sur l'ancien site. Madame le Maire affirme que cette page était déjà présente puisque seules les pages modifiées ont fait l'objet de demandes auprès de Visuellement, prestataire ayant refait le site. Aucune demande ni remarque particulière n'ayant été faites sur cette page, l'ancienne page a été reprise à l'identique. Monsieur Moisy dit ne pas comprendre ce que sous-entendent les propos du conseiller. Monsieur Jouteux répond que cela pose un problème vis-à-vis de la laïcité. Madame le Maire et Monsieur Moisy disent que cela sera revu par la commission communication dont M. Jouteux fait partie.

La séance est levée à 20h30.

La prochaine séance pour le vote du budget aura lieu le mardi 5 avril 2022 à 20h00.

Le maire,
Nathalie VIGNEAU